

Encadré 1 : Exemples de monnaies électroniques

La Banque Mondiale distingue (2012, p. 18) :

- les produits basés sur des cartes (produits qui utilisent le support physique d'une carte pour accéder à un compte ouvert auprès d'un organisme bancaire ou non, l'exclusion des cartes de débit/crédit traditionnelles),
- les produits basés sur des réseaux (produits qui utilisent un réseau privé ou internet pour accéder à un compte prépayé contenu dans une mémoire d'ordinateur, sans recours à un quelconque appareillage)
- les monnaies mobiles : fonds accessibles depuis un téléphone portable.

Sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité, voici quelques exemples :

- *Porte-monnaie électronique*, comme MONEO : pré-chargement dans le microprocesseur d'une carte d'une somme destinée aux paiements de petits montants, afin d'éviter le recours aux espèces sans avoir à supporter les coûts des opérations par carte bancaire. Avec le développement du commerce en ligne, il existe également des valeurs stockées dans une mémoire d'ordinateur, les porte-monnaie virtuel.
- *Cartes (ou coupons) prépayées*, émises par des banques ou des émetteurs de monnaie électronique, souvent en collaboration avec les grands réseaux de cartes bancaires (Visa ou Mastercard), par exemple chargées pour faire un cadeau et utilisables par le bénéficiaire auprès d'un réseau de commerçants participants ou encore pour effectuer des paiements anonymes sur internet sur des sites de jeux en ligne (exemple : carte Visa Anytime, carte Paysafecard, coupons Ticket Premium, etc.).
- *Monnaies spécifiquement mobiles* comme le M-PESA ou Orange Money : ces deux services sont proposés par des opérateurs de téléphonie mobile, Vodafone au Kenya et Afrique de l'Est pour le premier et Orange en Côte d'Ivoire et en Afrique de l'Ouest pour le second. Au Kenya, 90 % des adultes sont affiliés à ce système de paiement et Orange compterait 12 millions de clients (Herlin, 2015, p. 40). Les abonnés peuvent réaliser toutes les opérations bancaires traditionnelles. Les achats se règlent par simple échange d'un SMS entre l'acheteur et le vendeur, les titulaires d'un compte mobile peuvent aussi régler diverses factures ou encore placer l'argent d'un compte créditeur sur un produit d'épargne. On alimente un compte mobile par un dépôt d'espèces auprès d'un commerçant agréé ou par transferts entre comptes. Cette formule remporte un véritable succès dans des pays où le taux de bancarisation est très faible et où l'implantation d'un réseau bancaire aurait un coût démesuré en regard de l'avantage comparatif que détiennent les opérateurs de téléphonie mobile dont le réseau est amorti par le paiement des forfaits téléphoniques. Il faut noter qu'Orange cherche à s'implanter en Roumanie où le taux de bancarisation des ménages est relativement faible.
- *Paiements adossés à une carte bancaire* : en France, en 2011, ils représentaient 79 % des paiements sur Internet et par mobile (enquête de la Fédération e-commerce et vente à distance, citée par Boulaya, 2013, p. 59) et ont pris leur essor grâce au développement d'un protocole de sécurisation. Pour éviter la transmission de données bancaires, il est possible d'utiliser un portefeuille électronique alimenté par une carte bancaire, accessible à partir d'un mot de passe ou d'une adresse électronique, les données de paiement (numéro de la carte bancaire, date d'expiration, cryptogramme visuel) étant stockées une fois pour toutes. C'est une solution de paiement proposée par des acteurs du paiement en ligne comme Amazon ou PayPal, des banques (par exemple, S-Money du groupe BPCE), des opérateurs téléphoniques (ApplePay, lancé en 2014, permet de coupler l'iPhone 6 avec une carte bancaire, Google Wallet propose une application pour smartphone afin d'y stocker cartes de paiement ou cartes de fidélité, Buyster, éphémère joint-venture de Bouygues, Orange et SFR proposait le même service mais n'a pas rencontré son public et a disparu en juin 2014).